

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Mallais	Numéro de permis 2021125	Date d'inspection Le 06 octobre 2023	
Nom de l'établissement La Garderinade		Numéro de téléphone (506) 855-4947	
Adresse 158 rue Albini Dieppe NB E1A 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer les enfants manger leurs collations, jouer a l'intérieur et l'extérieur. Les enfants ont bien décoré la garderie pour l'Halloween.

Interaction positive fut observé entre les enfants et l'exploitante.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par  
Tina Richard Tardif

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 octobre 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Nadia Mallais

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 octobre 2023

\_\_\_\_\_  
Date